

ANNEXE 1

Effet de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le contrôle  
des changes et du commerce avec l'étranger (décembre 1980)

<u>Type de transaction</u>	<u>Système antérieur</u>	<u>Système actuel<sup>1</sup></u>
<u>TRANSACTIONS COURANTES</u>		
1) <u>Transactions commerciales</u>	En général, libres. Les exportations ordinaires ne nécessitent qu'une certification, alors que les importations ordinaires doivent juste être déclarées. Toutefois, dans les cas suivants, il faut une autorisation et une approbation.	En général, libres (les clauses concernées n'ont pas été révisées). Il continue à y avoir des restrictions à l'importation et à l'exportation pour certains produits. Pour les autres produits, la validation des exportations et la déclaration des importations sont abolies.
a. Exportations	Matériaux stratégiques et autres produits désignés; règlements non standard; articles (IQ); règlements non standard, etc.	
b. Importations		
2) <u>Transactions non commerciales</u>		
a. non rattachées au commerce	L'importation de technologie et de services désignés nécessitant des méthodes de règlement spéciales ont besoin d'une approbation et d'une permission; les autres sont généralement libres.	Pour les importations de technologie spécifiées, aviser auparavant. <sup>2</sup> Libres dans les autres cas (règlements en cas d'urgence)
b. rattachées au commerce	Médiations d'agence, compensations pour dommages, acquisition de droits miniers, etc.; permission exigée; les autres, libres en général	Presque complètement libres, sauf pour l'acquisition de quelques droit miniers, etc. (règlements en cas d'urgence)